

Jean-Marc Minetto  
Président départemental  
8 rue des Églantines  
93250 VILLEMOMBLE  
Dom : 01 48 55 72 23  
Fax : 01 45 28 27 28  
Mob : 06 08 22 26 19  
[minetto.infdu@wanadoo.fr](mailto:minetto.infdu@wanadoo.fr)  
[dden.seine.saint.denis@gmail.com](mailto:dden.seine.saint.denis@gmail.com)

Monsieur le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale,  
DSDEN  
8 rue Claude Bernard  
93008 Bobigny Cedex

Villemomble, le 25 mars 2019

Objet : Demande de radiation des DDEN de la délégation de Sevrans

Monsieur le Directeur Académique,

Suite au courrier reçu en mai 2018 de Monsieur Roginsky, IEN de Sevrans et aux échanges avec des acteurs locaux, le bureau de l'Union Départementale des DDEN avait rencontré, par deux fois, la délégation des DDEN de Sevrans.

Loin de remettre en question les vraies difficultés qui existent sur la ville de Sevrans (les collègues avaient d'ailleurs fait un gros travail de recueil d'informations), nous avons abordé avec eux la forme employée, le contenu, le ton des courriers envoyés mais aussi le fait qu'ils se présentent comme animateurs d'un collectif revendicatif de parents et d'enseignants.

Malgré de longs échanges et d'âpres discussions, les représentants de la délégation de Sevrans n'avaient pas voulu entendre le langage de la médiation, ni les méthodes et obligation de réserve des DDEN.

Nous avons échangé avec vous sur le sujet en juillet 2018 lors d'un entretien que vous nous aviez accordé.

Vous nous aviez indiqué que lors d'une rencontre avec ce collectif, vous leur aviez rappelé également la nécessaire réserve du DDEN.

Depuis, nous avons l'impression que les choses s'étaient apaisées.

Pourtant, les points évoqués dans le dernier courrier de Monsieur l'Inspecteur de Sevrans (février 2019), sont exactement les mêmes que ceux que nous avons déjà débattus avec les membres de la délégation de Sevrans.

La réponse écrite faite à cet IEN par la délégation de Sevrans et le ton employé montrent que un an après nous en sommes au même point.

Si le combat de nos collègues de Sevran pour l'école est juste, dans leurs prises de positions et leurs communications, ils n'agissent pas en tant que DDEN. Un DDEN n'invective pas et n'est pas là pour faire à la place de la communauté éducative, enseignants ou parents. Il doit être à leurs cotés pour aider au dialogue, être médiateur, mais doit être capable de s'effacer lorsque les outils du dialogue et du suivi des problèmes sont en place.

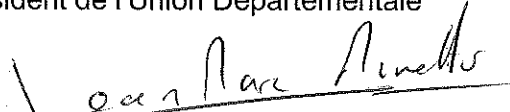
S'il n'est pas interdit à un DDEN de militer dans une ou des formations de son choix (il est aussi citoyen), lorsqu'il est dans « l'habit » du DDEN il doit se comporter et s'exprimer comme tel.

C'est pourquoi, après consultation et vote à la majorité des membres présents du Conseil d'Administration de l'Union Départementale des DDEN de Seine-Saint-Denis, je vous demande de bien vouloir statuer sur la radiation des DDEN de la ville de Sevran. Le dernier courrier adressé à Monsieur Roginsky est signé « Les 7 DDEN de Sevran unanimes », il nous paraît difficile de faire une différence entre ces 7 collègues.

Monsieur le Directeur Académique, la décision de vous saisir pour radiation de DDEN est bien loin d'être agréable pour les militants du Service Public d'Éducation Nationale que nous sommes. Nous manquons de DDEN en Seine-Saint-Denis, et cette demande circonstanciée est pour nous un vrai crève-cœur.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur Académique, de bien vouloir agréer nos très respectueuses et laïques salutations.

Le Président de l'Union Départementale



Jean-Marc Minetto